

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 4 juin 2009**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

### **1. Réponse à l'interpellation de Aitor Ibarrola "Pour un inventaire commun du parc des véhicules et machines d'Ecublens et des communes voisines"**

Lors de la séance du Conseil communal du 16 mai 2008, M. le Conseiller communal Aitor Ibarrola a déposé une interpellation intitulée: "Pour un inventaire commun du parc des véhicules et machines d'Ecublens et des communes voisines".

M. Ibarrola souhaite une analyse des possibilités d'utilisation des engins entre communes voisines sans compromettre la réalisation des tâches du personnel communal concerné.

La Municipalité partage cette vision et informe le Conseil communal qu'elle a déjà collaboré dans ce sens, par exemple avec l'achat et l'utilisation en commun, de 2000 à 2008, de la nacelle intercommunale: Chavannes-près-Renens, St-Sulpice, SIE et Ecublens.

Après analyse détaillée des possibilités de prêts d'engins, le service concerné a établi un inventaire des véhicules et engins susceptibles d'être utilisés entre communes avoisinantes. Afin de ne pas péjorer les travaux quotidiens d'entretien de notre Commune, cet inventaire prend en compte exclusivement les engins et véhicules spécifiques qui ne font pas l'objet d'une utilisation régulière. Après contact avec différentes communes avoisinantes, les Communes de Préverenges et Crissier ont montré un intérêt.

Afin d'aller plus loin dans cette approche, une séance de travail entre les trois communes a été réalisée en février 2009. Après discussion des inventaires respectifs d'engins susceptibles d'être prêtés, les trois communes ont confirmé d'un commun accord la volonté de démarrer et de tester en 2009 le prêt (location) d'engins. Un bilan sera réalisé en 2010 pour définir la suite à donner à ce prêt. Ce premier groupe de collaboration pourra par la suite, en cas de succès, intégrer d'autres communes.

### **2. Police de l'Ouest lausannois – Inauguration du poste de ville d'Ecublens**

La Municipalité a le plaisir de vous inviter à l'inauguration du nouveau poste de ville de la Police de l'Ouest à la route du Bois 2, le lundi 22 juin 2009, à 17 h 30.

**3. Réponses au vœu de M. Christophe Cartier, déposé au Conseil communal le 5 décembre 2008 demandant si l'on pourrait réduire la consommation d'huile de chauffage et d'électricité en installant des panneaux solaires pour produire de l'électricité et chauffer l'eau de la Station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne**

Suite au vœu déposé par M. Christophe Cartier, au Conseil communal du 5 décembre 2008, la Municipalité de Bussigny-près-Lausanne apporte les réponses suivantes:

**A. Installation de panneaux solaires photovoltaïques**

La STEP est un grand consommateur d'énergie électrique. En effet, la multitude de pompes, vannes, moteurs et appareils de mesure sont gourmands en électricité. Cependant, à contrario d'une habitation, les puissances installées sont élevées et nécessitent donc un raccordement direct au réseau d'approvisionnement.

La réalisation d'une installation photovoltaïque sur les toits de la STEP est techniquement envisageable. Toutefois, les puissances délivrées par ce type d'installation ne concordent pas avec les besoins réels de la STEP qui sont, faut-il le rappeler, continus 24 heures sur 24 et 365 jours par année.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008, il est possible de s'inscrire auprès de SWISSGRID pour bénéficier de la RPC (Rétribution à Prix Coutant). Un véritable raz-de-marée d'inscriptions a suivi. A la fin janvier 2009, l'Office Fédéral de l'Energie (OFEN) communiquait que le programme était provisoirement complet, et ce pour plusieurs années. Même si de nouveaux subsides fédéraux seront attribués à ce programme, l'investissement pour l'acquisition de l'appareillage nécessaire ne sera pas rentabilisé.

L'analyse technique détaillée, en fonction des importants coûts d'installation, du rendement énergétique et des impératifs de service, aboutit à la conclusion qu'une installation photovoltaïque sur les toits de la STEP n'est financièrement pas rentable, ni correctement exploitable.

**B. Installation de panneaux solaires thermiques**

La STEP est une entité industrielle qui opère principalement avec de l'eau froide. Les besoins en eau chaude sont minimes et ne concernent que le chauffage partiel des installations. Aucune installation sanitaire n'est reliée sur un circuit d'eau chaude dont l'énergie est issue de l'huile de chauffage et les éviers comportent tous un petit chauffe-eau électrique individuel. La douche de service n'est que rarement utilisée. Les besoins sont quasi inexistantes en été, mais accrus en hiver.

La pose de collecteurs thermiques sur le toit de la STEP est réalisable avec une orientation plein sud. Cependant, le positionnement géographique de la STEP dans un vallon au bord de la Venoge fait que les conditions météorologiques (brouillard notamment) ne sont pas toujours idéales pour capter l'énergie solaire.

Les coûts engendrés par l'installation d'un tel dispositif seraient, dans ce type d'application industrielle, surfaits par rapport au gain énergétique réellement exploitable. De surcroît, l'investissement financier initial serait difficile à amortir.

**4. Réponses au postulat du Conseiller communal Michel Miéville lors de la séance du 20 juin 2008. Notre ville va-t-elle passer à la caisse pour assainir la caisse de pension de la ville de Lausanne ?**

**A. Réponse générale:**

- "Oui, elle va passer à la caisse, et elle y passe déjà depuis quelques années", pour utiliser les termes du postulant; à savoir que depuis 2001, les tl (transports publics de la région lausannoise) provisionnent 1.8 millions CHF par exercice (par an) pour cet assainissement. Cette somme vient s'additionner au déficit de l'entreprise, qui lui est réparti en fonction des lois en vigueur, d'une part celle pour le trafic d'agglomération et d'autre part celle pour le trafic régional.
- Selon renseignements obtenus auprès des tl, l'objectif est d'atteindre un taux de couverture de 60 %, selon les statuts en vigueur.
- Une augmentation de la capitalisation (80 % ? 100 % ? de taux de couverture) est en discussion au niveau du Gouvernement fédéral, mais rien de concret n'est encore ressorti des négociations en cours.

**B. Réponse à la question no 1: A notre municipalité de nous présenter un rapport sur les incidences financières ainsi que les coûts que va représenter pour notre Commune l'augmentation du taux de couverture pour revenir à la conformité légale.**

Actuellement, pour Ecublens, selon la péréquation en vigueur, qui dépend du nombre d'habitants et du nombre de kilomètres parcourus sur notre Commune, cela représente environ 3.8 % de 1.4 millions CHF/an, soit 55'000 CHF/an. En l'état de la situation, il n'est pas prévu de modifier ce montant.

**C. Réponse à la question no 2: A la Municipalité si la caisse de prévoyance du M1 est liée à la caisse de pension de la ville de Lausanne.**

Les agents du m1 sont des employés des tl, donc couverts par la caisse de pension de la ville de Lausanne.

**D. Réponse à la question no 3: A savoir si prévoyance sociale des collaborateurs du futur M2, qui seront engagés prochainement, seront soumis à un régime de rattrapage.**

Les agents du m2 seront également des employés des tl. Les nouveaux engagés sont soumis aux conditions du libre-passage.

**E. Réponse à la question no 4: Nous souhaitons que l'on détermine les montants qui pourraient être mis à la charge de notre Commune au cours des années à venir.**

- voir aussi réponse à la question no 1;
- toujours selon les tl, ce sont à ce jour environ 30 millions CHF qui sont capitalisés. Reste environ 24 millions CHF à provisionner, y compris les intérêts, pour atteindre un capital de 50 millions CHF, permettant ainsi de répondre aux obligations de taux de couverture exigé par la loi en vigueur. La solution envisagée est d'emprunter cette somme de 24 millions CHF, avec la caution de la Ville de Lausanne (à faire approuver par son Conseil communal), à amortir sur environ 15 ans. D'où la solution en cours de continuer à provisionner environ 1.8 million CHF/an, pour atteindre l'objectif fixé, avec les mêmes répercussions que celles mentionnées plus haut pour la Commune d'Ecublens.

Pour l'instant, il ne peut pas être donné de réponses aux questions 5 et 6.

**5. Rapport de la Commission d'urbanisme de la Commune d'Ecublens quant au préavis No 4/2009 – Construction du centre socioculturel du Croset – Demande d'un crédit d'étude – Constitution d'un droit de superficie**

Les membres de la Commission d'urbanisme locale s'est réunie le 5 mai 2009 en présence des délégués municipaux M. le Syndic Pierre Kaelin, M. le Conseiller municipal François Massy, accompagnés de M. Cyril Besson, responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

*"Se référant au préavis municipal No 4/2009, le Président précise qu'il porte sur trois objets (approbation du projet d'étude, crédit d'étude et approbation de la constitution d'un droit de superficie) dont seul le dernier est soumis à l'avis de la Commission d'urbanisme.*

*M. le Syndic présente le projet de construction du centre socioculturel du Croset. Il informe la Commission que la procédure d'appel d'offre n'a pas abouti à une réponse favorable, aucun investisseur n'étant en l'état intéressé en raison d'un déficit de rentabilité. La Municipalité reste cependant confiante pour trouver une solution.*

*M. Joye est convaincu de l'utilité de créer des logements protégés.*

*Se référant à la page 17 du projet d'acte notarié de constitution d'un droit de superficie, M. Chapuis demande pourquoi l'option d'un chauffage à distance est retenue. M. le Syndic répond qu'elle est notamment justifiée par le fait que des conduites existantes sont déjà en attente et qu'il en résultera une probable économie.*

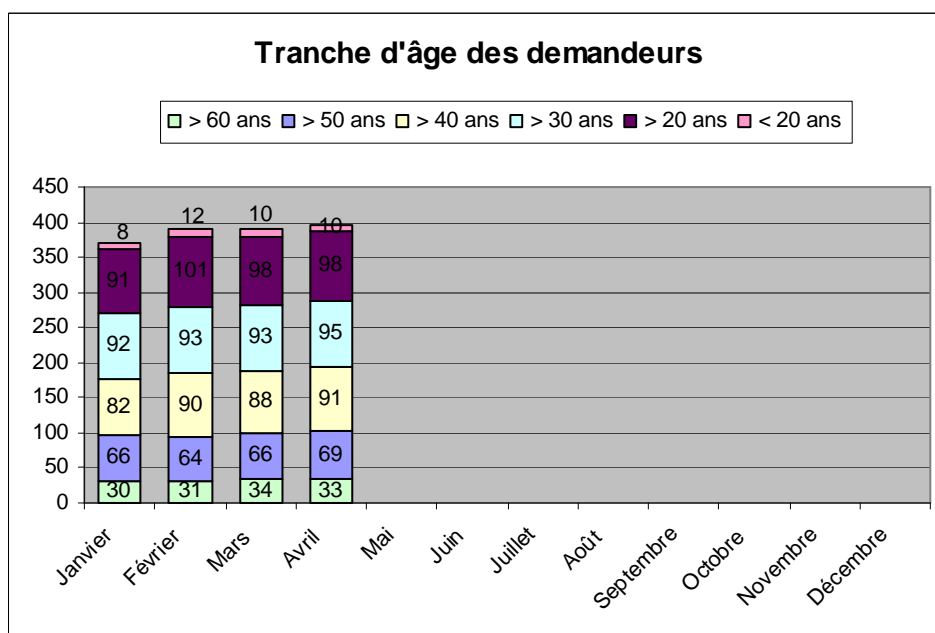
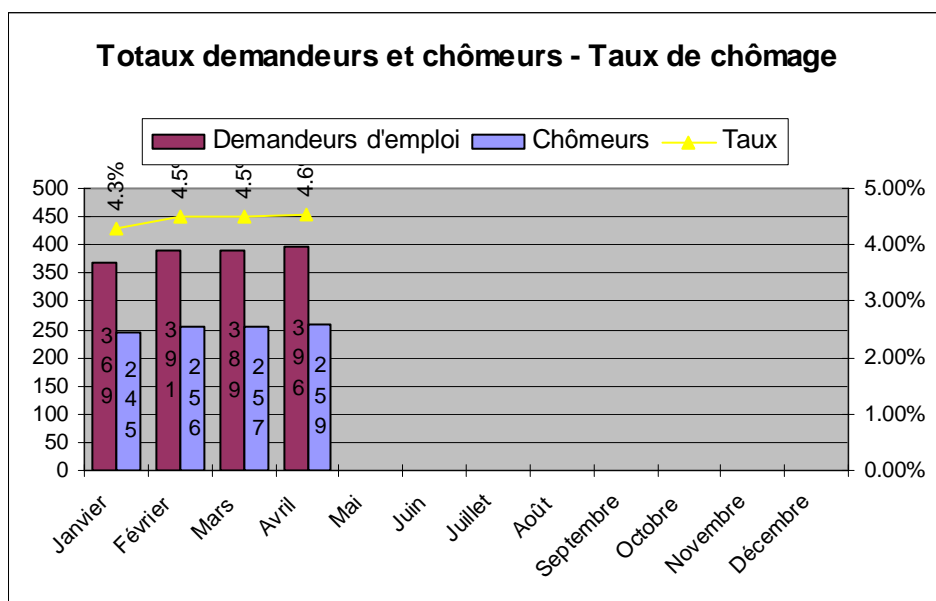
*M. le Syndic précise que le projet de droit de superficie est susceptible d'être modifié et d'évoluer.*

*M. Biner invite la Municipalité à le préciser au Conseil communal, tout comme le fait qu'aucun investisseur n'a été trouvé en l'état.*

*A l'unanimité, la Commission d'urbanisme décide d'approuver la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle communale n° 115 en vue de la construction, par des fonds privés, d'un bâtiment pour des logements protégés et un centre médico-social.*

*Le Président: Patrice Girardet  
Le Secrétaire: Bernard Biner"*

## 6. Totaux des demandeurs d'emploi et des chômeurs



## 7. Population

Situation au 31 mai 2009: **10'787 habitants** (10'542 au 31 mai 2008).

*La Municipalité*